

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

DÉLIBÉRATION n° 2019/11/26-14

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 26 novembre 2019,

Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu le code de l'Éducation,

Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 08 novembre 2019 portant sur l'objet de la présente délibération,

DÉCIDE :

Objet : Droits d'inscription différenciés pour les étudiants internationaux extra-communautaires et la mise en place par l'université d'une exonération partielle des étudiants assujettis pour 2020-2021.

Le conseil d'administration approuve dans le cadre de la mise en place les droits d'inscription différenciés pour les étudiants internationaux extra-communautaires l'exonération partielle des étudiants assujettis pour 2020-2021, telle qu'annexée à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 34

Fait à Marseille, le 26 novembre 2019

Simone BONNAFOUS
Administrative Provisoire
d'Aix-Marseille Université

